

# Les Jurys de l'enseignement secondaire ordinaire

Fiche d'informations générales


## CESS

**Direction de l'organisation des Jurys**  
Rue Adolphe Lavallée 1  
1080 Bruxelles

[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

Tél : +32 (0)2 690 85 86

[www.enseignement.be/jurys](http://www.enseignement.be/jurys)



## ••• Table des matières •••

••• Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ••• .....	3
••• Pour qui? .....	3
••• Comment ça se passe? .....	3
••• Quand s'inscrire? .....	3
••• Quels sont les différents titres que vous pouvez obtenir? .....	4
••• Quelles matières étudier pour les examens? .....	4
••• Exceptions .....	4
••• Quelles sont les conditions pour réussir? .....	5
••• Comment préparer les examens? .....	5
••• Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables? .....	6
••• Quelles matières présenter? .....	6

## ●●● Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) ●●●

### ●●● Pour qui?

Vous devez avoir 16 ans minimum au moment de l'inscription.

### ●●● Comment ça se passe?

Avant de vous inscrire au Jury...	Après votre inscription...
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous choisissez une orientation d'étude ;</li> <li>• vous préparez à votre gré les examens ;</li> <li>• vous participez à la séance d'information s'y rapportant ;</li> <li>• vous vous inscrivez aux examens du CESS général ou technique/artistique de transition ou technique/artistique de qualification ou professionnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous recevez la confirmation de votre inscription par courrier ;</li> <li>• vous consultez régulièrement le site afin d'y trouver les dates des examens et les consignes s'y rapportant ;</li> <li>• vous vous présentez aux différents examens munis de votre confirmation d'inscription et d'une pièce d'identité.</li> </ul>

### ●●● Quand s'inscrire?

Le Jury organise deux cycles d'examens par année scolaire. Un appel à candidats est publié chaque année, précisant les périodes d'inscription pour chacun de ces cycles. Il est téléchargeable sur le site <http://www.enseignement.be/jurys>.

Aucune inscription ne sera prise en compte en dehors des délais d'inscription prévus.

Année scolaire	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b> aout à janvier	<b>2<sup>e</sup> cycle</b> février à juillet
Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 janvier	Résultats et remise des diplômes au plus tard le 31 juillet

Un dossier complet sur la procédure d'inscription sera publié sur notre site.

### ••• Quels sont les différents titres que vous pouvez obtenir?

Vous avez la possibilité d'obtenir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur

- d'enseignement général (CESS G);
- d'enseignement technique et artistique de transition (CESS TTR);
- d'enseignement technique et artistique de qualification (CESS TQ);
- de l'enseignement professionnel (CESS P).


 Le Jury ne délivre pas d'accès à la profession ni de Certificat de qualification.

### ••• Quelles matières étudier pour les examens?

Les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

### ••• Exceptions

Si le programme de l'option à laquelle vous vous êtes inscrit(e) ne figure pas sur le site précité, vous devrez prendre contact<sup>1</sup> avec la Direction de l'organisation des Jurys afin d'être informé du programme de référence utilisé lors du cycle en question. Ces programmes seront alors susceptibles d'être modifiés à chaque cycle.

 En choisissant une option pour laquelle aucun programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est prévu, vous prenez le risque de voir des cours s'ajouter ou se retirer d'un cycle à l'autre.

#### **Ne pas confondre matière et examen!**

**Une matière** est parfois évaluée à partir de **plusieurs examens**.

→ Pour être dispensé d'une matière, vous devez obtenir une moyenne de 50 % pour l'ensemble des examens relatifs à cette matière.

→ Si vous êtes absent à l'un des examens relatif à une matière, la moyenne ne pourra être calculée et la dispense ne sera pas accordée dans cette matière.

→ Aucune dispense partielle ne sera accordée.

---

<sup>1</sup> Par téléphone au 02 690 85 86 ou par mail à l'adresse [jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

Voici quelques exemples:

MATIERE	EXAMEN(S)	Résultat obtenu	Dispense obtenue
Français	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Écrit</li> <li>• Oral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25/100</li> <li>• 75/100</li> </ul>	OUI car la moyenne fait 50 %
Mathématique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie 1</li> <li>• Partie 2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65/100</li> <li>• 15/100</li> </ul>	NON car la moyenne fait 40 %
Sciences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Biologie</li> <li>• Physique</li> <li>• Chimie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80/100</li> <li>• 55/100</li> <li>• Absent</li> </ul>	NON car il n'a pas été possible de calculer la moyenne

*\*Les pondérations sont données à titre indicatif.*

### ••• Quelles sont les conditions pour réussir?

Vous avez obtenu au moins 50 % dans chacune des matières*	→	Vous obtenez le <b>diplôme</b>
Vous ne participez pas à tous les examens*		Vous êtes <b>ajourné</b> et vous n'obtenez donc pas le diplôme
OU		↓
Vous participez à tous les examens* <b>mais</b> vous avez moins de 50 % de moyenne <b>ou</b> moins de 40 % dans une ou plusieurs matières*	→	Le Jury vous <b>dispense</b> de représenter des matières* pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b>
		↓
		Vous pouvez vous <b>réinscrire</b> pour une session suivante
Vous participez à tous les examens* <b>et</b> vous avez au moins 50 % de moyenne <b>et</b> vous avez entre 40 et 50 % dans une ou plusieurs matières*	→	Votre cas sera analysé en <b>délibération</b> par le Jury
		↓
		Si vous n'avez pas obtenu le diplôme, le Jury vous <b>dispense</b> de représenter des matières* pour lesquelles vous avez obtenu <b>au moins 50 %</b>

\*Ne pas confondre matière et examen (voir 2<sup>e</sup> partie du second point en page 4)

### ••• Comment préparer les examens?

Le Jury n'organise aucun cours mais uniquement des examens. En tant que candidat au Jury, vous devez vous former par vous-même, par exemple à l'aide de l'enseignement à distance via le site <http://www.elearning.cfwb.be>.

●●● **Est-il possible de bénéficier d'aménagements raisonnables?**

Oui. Les épreuves pourront être adaptées selon vos besoins spécifiques (handicap, trouble, maladie). Pour cela, votre demande devra être faite selon la procédure expliquée dans le document des démarches administratives qui sera publié sur notre site internet.

●●● **Quelles matières présenter?**

⚠ Les heures entre parenthèses dans les tableaux suivants ne désignent pas la durée d'un examen. Elles déterminent le volume-horaire hebdomadaire prévu au programme.

**CESS général et technique/artistique de transition**

Les examens seront organisés pour les matières suivantes:

CESS général <b>CESS G</b>	CESS technique/artistique de transition <b>CESS TTR</b>
5 matières obligatoires + 1 matière au choix de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années	5 matières obligatoires + les cours de l'OBG de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années
<p>FORMATION COMMUNE</p> <p><b>5 matières obligatoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Français (5h)</li> <li>● Mathématique (4h)</li> <li>● Sciences (3h)</li> <li>● Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (4h)</li> <li>● Formation historique et géographique (3h)</li> </ul>	
<p><b>1 matière au choix</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sciences économiques (4h)</li> <li>○ Sciences sociales (4h)</li> <li>○ Langue moderne II (néerlandais, anglais ou allemand) (4h)</li> <li>○ Latin (4h)</li> </ul>	<p><b>Les cours de l'option de base groupée (OBG) de votre choix*</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Arts</li> <li>○ Audiovisuel</li> <li>○ Education physique</li> <li>○ Informatique</li> <li>○ Sciences appliquées</li> <li>○ Sciences économiques appliquées</li> <li>○ Scientifique industrielle : électromécanique</li> <li>○ Sport-Etudes</li> </ul>

\*Si l'OBG de votre choix ne fait pas partie de la liste, veuillez lire attentivement le second point en page 4

## **CESS technique/artistique de qualification et professionnel**

Suite à l'application du Décret du 27.10.2016, la liste des orientations d'études organisées par les Jurys (CESS qualification et professionnel) a été fixée par le Gouvernement de la Communauté française.

Les examens seront organisés pour les matières suivantes:

<b>CESS technique/artistique de qualification</b> <b>CESS TQ</b>
<b>5 matières obligatoires + les cours de l'OBG</b> de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années
<b>FORMATION COMMUNE</b> <b>5 matières obligatoires</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Français (4h)</li><li>• Mathématique (2h)</li><li>• Formation scientifique (2h)</li><li>• Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (2h)</li><li>• Formation historique et géographique (2h)</li></ul>
<b>Les cours théoriques et pratiques de l'option de base groupée (OBG) de votre choix</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Dessinateur/trice en construction</li><li>○ Électricien/ne automaticien/ne</li><li>○ Hôtelier/ère-restaurateur/trice</li><li>○ Mécanicien/ne automaticien/ne</li><li>○ Technicien/ne des industries du bois</li><li>○ Technicien/ne du froid</li><li>○ Technicien/ne en construction et travaux publics</li><li>○ Technicien/ne en équipements thermiques</li><li>○ Technicien/ne en usinage</li></ul>

CESS professionnel  
**CESS P**

**3 matières obligatoires (ou 4 selon l'option) de 7<sup>e</sup> année**  
**+ les cours de l'OBG de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années**

FORMATION COMMUNE  
**matières obligatoires**

- Français (4h)
- Formation scientifique (2h)
- Formation sociale et économique (2h)
- Mathématique (2h) **uniquement** pour:
  - électricien/ne installateur/trice en résidentiel
  - électricien/ne installateur/trice industriel
  - assistant/e de maintenance PC-réseaux
  - mécanicien/ne d'entretien
  - métallier/ère-soudeur/euse
  - *mécanicien/ne d'entretien automobile* (dans le cas où vous auriez une dérogation\* pour présenter cette option)
- Langue moderne I (néerlandais, anglais, allemand) (2h) **uniquement** pour:
  - restaurateur/trice
  - *vendeur/euse* (dans le cas où vous auriez une dérogation pour présenter cette option)
  - *auxiliaire administratif/ve et d'accueil* (dans le cas où vous auriez une dérogation\* pour présenter cette option)

**Les cours théoriques et pratiques de l'option de base groupée (OBG) de votre choix**

- Assistant/e de maintenance PC-réseaux
- Boucher/ère-Charcutier/ère
- Boulanger/ère-pâtissier/ère
- Carreleur/euse
- Couvreur/euse-Etancheur/euse
- Cuisinier/ère de collectivité
- Ébéniste
- Électricien/ne installateur/trice en résidentiel
- Électricien/ne installateur/trice industriel/le
- Mécanicien/ne d'entretien
- Menuisier/ère
- Métallier/ère-soudeur/euse
- Monteur/euse en sanitaire et chauffage
- Ouvrier/ère qualifié/e en construction – gros œuvre
- Peintre
- Plafonneur/euse
- Restaurateur/trice
- Tapissier/ère-garnisseur/euse

\* Pour toute inscription dans une autre option que celles précisées ci-dessus, veuillez-vous référer aux possibilités de dérogation et à la procédure expliquée dans le document des démarches administratives qui sera publié sur notre site internet.